

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jessica Thériault		Date d'inspection Le 20 juillet 2026
Nom de l'établissement CPE Les Amis de Zoé		Numéro de permis 2023024
Adresse 11 rue Cyr Saint-Léonard NB E7E 1X9		Numéro de téléphone (506) 863-5023
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
Lors de ma visite non planifiée en après-midi, j'ai constaté la conformité du ratio pour une garderie éducative en milieu familial. Les éléments suivants sont observés : Observation et discussion avec l'exploitante concernant la routine quotidienne. - Les jeux à l'extérieur ont lieu pendant une heure au moins par période de quatre heures lorsque la majorité des enfants sont présents - si les conditions météorologiques le permettent - Les périodes de repos rencontrent les besoins individuels et ne durent pas plus de deux heures consécutives. - Des collations sont servies au moins toutes les trois heures. □ - Les repas sont servis pendant les heures de repas reconnues. (Une boîte à lunch est fournie par les parents) - L'aire de jeu extérieure est située à moins de 350 mètres de l'établissement et est entretenue de manière à garantir la sécurité des enfants et à éliminer tout risque potentiel. Elle comprend une zone ombragée offrant un minimum de 0,45 m² par enfant, calculé selon la capacité maximale d'accueil de l'aire de jeu. - Discussion avec l'exploitante, le trampoline et la structure de jeu située à droite ne sont pas accessibles aux enfants de la garderie et ne sont pas utilisés durant les heures d'ouverture de l'établissement. - La surface de jeu est composée de matériaux variés permettant la réalisation de différents types d'activités. Le matériel et l'équipement disponibles sont variés et en quantité suffisante pour l'ensemble des enfants présents. Observation de la sieste, du lavage des mains\changement de couche, de la collation fournie par la garderie (melon d'eau et craquelin) et du départ d'un enfant d'âge préscolaire.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 20 juillet 2026
Date

original signé par
Jessica Thériault
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 juillet 2026
Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"